



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ASIA AIDE AU DEPART EN RETRAITE
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

**Pour les personnels exerçant dans le Nord ou
retraités de l'enseignement public**

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION
NATIONALE DU NORD

Bureau de l'action sociale en faveur des personnels

144 rue de Bavay BP 669

59033 LILLE CEDEX

03 20 62 33 97 (de A à E) – 03 20 62 31 28 (de F à P) – 03 20 62 32 58 (de
Q à Z)

03 20 62 30 66 (enseignement privé)

dsden59.actionsociale@ac-lille.fr

**Pour les personnels exerçant dans le Pas-de-Calais
ou retraités de l'enseignement public**

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION
NATIONALE DU PAS-DE-CALAIS

DGF2- Service de l'action sociale

20 boulevard de la liberté CS 90016

62021 ARRAS CEDEX

03.21.23.91.49/ 03.21.23.82.73/ 03.21.23.82.57/ 03.21.23.82.85

ce.i62dgf2@ac-lille.fr

Les dossiers sont recevables dans la limite de 8 mois suivant l'accès au statut de retraité

DOSSIER A ENVOYER PAR VOIE POSTALE

La prestation « ASIA- Aide au départ en retraite » est destinée à accompagner la baisse de revenu des personnes accédant à la retraite, amenées à réorganiser leur fonctionnement et la gestion de leur budget.

BENEFICIAIRES

L'aide est accordée à tous les personnels à la retraite au moment de la demande. La demande est à effectuer auprès de l'académie du lieu de résidence.

CRITERES D'ATTRIBUTION

L'aide est attribuée sur notification de l'ensemble des pensions (secteurs privé et public) perçu par le retraité.

MONTANT DE LA PRESTATION

Pour les ASIA, le Quotient Familial se calcule sur la base des revenus N-1.

Pour une demande effectuée en 2023, il faudra fournir l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.

$$\text{QF} = \frac{\text{Revenu Brut Global}}{\text{nombre de parts fiscales (1/2 part fiscale supplémentaire pour les familles monoparentales)}}$$

Le QF doit être inférieur ou égal à 14 000€.

Somme forfaitaire à 3 taux

personne seule ⇒ 300 €

personne en couple ⇒ 500€

personne en couple avec enfants à charge ⇒ 700 €

L'aide est attribuée une seule fois dans les 8 mois suivant l'accès au statut de retraité.

ASIA AIDE AU DEPART EN RETRAITE

Cadre réservé à l'administration

Numéro de tiers Chorus :

Montant à payer :€ BOP :

Renseignements	Demandeur	Conjoint(e) – Concubin(e)
NOM ET PRENOM		
NOM de naissance		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Adresse personnelle	n° rue Complément d'adresse..... CP Ville.....	
Téléphones	Domicile Portable.....	
Courriel	@	
Situation familiale	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Divorcé(e) Depuis le	
Situation administrative	Retraité(e) depuis le/...../.....	
Fonction		
Dernier établissement d'exercice		<input type="checkbox"/> public <input type="checkbox"/> privé
Profession du/de la conjoint(e)		
Employeur du/de la conjoint(e)		<input type="checkbox"/> public <input type="checkbox"/> privé

La loi réprime les fraudes et fausses déclarations (articles 441-1 et 441-6 al.2 du Code Pénal).

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et m'engage à signaler au service tout changement de coordonnées ou de situation en produisant les pièces justificatives.

Fait à, le.....
(signature du demandeur à l'encre bleue)

PIECES A FOURNIR

- le formulaire « ASIA- Aide au départ en retraite » renseigné en 1 exemplaire
- 1 RIB aux nom ET prénom de l'agent demandeur
- une photocopie du titre de pension et du dernier bulletin de salaire du demandeur
- une photocopie du dernier bulletin de salaire du/de la conjoint(e)
- une photocopie de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022
- en cas de vie maritale, fournir également l'avis d'imposition du/de la conjoint(e)
- une photocopie du livret de famille (pages parents + enfants) en y joignant, le cas échéant, une attestation de PACS
- si vous êtes divorcé(e) : une photocopie du jugement de divorce précisant la garde et la résidence des enfants
- si vous êtes séparé(e) : une pièce officielle attestant la séparation et précisant la garde et la résidence des enfants

Si vous effectuez plusieurs demandes de prestations sociales ASIA, il n'est pas nécessaire de fournir plusieurs fois les mêmes pièces. Veillez cependant à adresser toutes les pièces nécessaires qui peuvent différer d'une demande de prestation à une autre.

DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER

Les dossiers sont recevables dans la limite de 8 mois suivant l'accès au statut de retraité.